

Sud**TRAVAIL
AFFAIRES
SOCIALES**

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
 tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72
 site internet : www.joueb.com/sudtravail
 site intranet : www.intracom.travail.gouv.fr
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

tout va mieux

Septembre 2006

N° 38

Le DRT disparaît, le DGT apparaît... mais c'est toujours Combrexelle.

LES BONS SERVICES RECOMPENSES

La voix de son maître : « Plus de 8 euros de l'heure ? Si j'avais su qu'un prolo gagne si bien, j'aurais pas fait l'ENA »

Monsieur Jean-Denis Combrexelle, Directeur des Relations du Travail, amené dans ses valises par Elisabeth GUIGOU lors de son bref et peu mémorable passage à la tête du ministère et donc réputé proche du P.S avait été chargé par le gouvernement d'un rapport sur le SMIC.

Conclusions du pré-rapport publié en janvier 2006? Etre smicard, ça paye trop :

1 - c'est pas bon pour la croissance : et voilà qu'on découvre un Combrexelle économiste. On le savait démolisseur de l'inspection du travail, grand pourvoyeur de cabinets de consultants avec l'argent des contribuables, voici donc un nouvel aspect de ce grand homme, à qui on conseillerait quand même de jeter un coup d'œil à ce qui se passe en Angleterre, où le salaire minimum, inexistant sous Thatcher, est passé à un niveau proche du nôtre sans nuire à la sainte croissance ...

2 - ça écrase la pyramide des salaires : d'ailleurs si le SMIC était disons à 4 euros de l'heure, le problème des salaires conventionnels inférieurs au SMIC serait résolu ... pour quelques années

3 - ça rend donc les salariés paresseux : depuis des années on nous serine que les allocations chômage et les « minima sociaux » sont trop élevés et qu'ils n'incitent pas ceux qui en bénéficient à reprendre un job mal payé. On sait comment la question est en voie d'être réglée : à grands coups d'exclusions des Assedic, mais aussi du RMI et autres revenus de survie. Il est temps maintenant de passer à la deuxième partie du programme : réduire le SMIC. Au motif qu'un SMIC trop élevé, ça n'incite pas les travailleurs à se former.

SUD félicite monsieur Combrexelle d'avoir accepté d'être la cheville ouvrière de ce beau programme. Il en a été grassement remercié... par une belle promotion, à la tête de la Direction Générale du Travail !



Le CNE... Un an après.

La plaquette du ministère consacrée au CNE est moins hypocrite que les déclarations de ses promoteurs « le contrat nouvelles embauches repose sur la recherche d'un nouvel équilibre dans la relation de travail ».

La vraie nouveauté du CNE est là : en permettant le licenciement sans motif, le gouvernement touche à quelque chose de fondamental ; le risque n'est plus supporté par l'entrepreneur, le battant, le novateur mais bascule sur le salarié. Si l'affaire marche mal, s'il n'y a pas de clients ou si la concurrence est trop âpre on ne « consolide » pas l'emploi du salarié ; si au contraire l'affaire est rentable et que s'affichent des bénéfices on ne touche à rien (mais évidemment le salarié ne gagnera pas davantage).

Les employeurs et le MEDEF devront réviser leur imagerie de l'entrepreneur surhumain et conquérant. Puisque avec le CNE, on partage les risques entre tous, il faut aussi partager le pouvoir et les bénéfices. Le statut du salarié n'est pas d'assumer le risque d'entreprendre, ce rôle est celui de l'employeur, sauf avec le Contrat Nouvel Employeur qui ne prend aucun risque !



TOUT VA DE MIEUX EN MIEUX

En 2005, les entreprises du CAC 40 ont dégagé 86 milliards d'euros de bénéfices, soit une hausse de 50 % en moyenne par rapport à 2004, pourtant déjà considéré comme un « bon cru » avec une amélioration de plus de 40% des bénéfices sur l'exercice antérieur.

Les actionnaires sont contents, les gros surtout, les dividendes ont augmenté de 66% chez Vivendi et plus de 100% chez France Telecom...

A ce qu'il paraît, l'explication de ces performances tient à la forte croissance au niveau mondial, aux taux d'intérêts réduits mais aussi à des effets de change dollar/euro favorables.

Tout ceci est bien réjouissant, mais on apprend aussi que ces mêmes entreprises ont mené une politique « active » de maîtrise des salaires et n'ont pas embauché.

Ah bon ? et le patriotisme économique ?

Sur la même période, 82000 postes ont été supprimés dans le secteur industriel, 5700 postes dans le secteur automobile, 3100 postes dans le secteur des transports... +7% de licenciements économiques et on pige mieux le pourquoi de ces résultats spectaculaires...



Pendant que vous vous éclatez sur CAP GALERE, le COR pense à vous

Le conseil d'orientation des retraites (COR) s'est penché avec beaucoup d'attention sur le rapport rendu par F. Tiberghien, maître des requêtes au conseil d'Etat, consacré à l'allongement de la vie professionnelle des agents des trois fonctions publiques.

Un objectif central : « mobiliser et valoriser les agents sur l'ensemble de leur vie professionnelle »

Allez on décolle, en douceur d'abord

« Elargir les possibilités de choix personnels dans la construction des parcours. Les projets personnels, aujourd'hui trop canalisés vers des modèles de progression hiérarchique classique doivent inclure des parcours transversaux diversifiant les expériences. »

Et maintenant ça arrache :

« Les parcours individuels pourraient aussi dépendre dans une plus large mesure de l'initiative et des efforts des agents pour conduire leur propre carrière »

C'est l'imagination au pouvoir, 68, ça vous dit quèqu'chose ?

On continue :

« Valoriser les compétences : Développement de la VAE dans les concours » (*ça tombe mal, y en a de moins en moins*),

« Positionner de façon plus équitable les agents recrutés en milieu de carrière ou réintégrés après une mobilité » (*les anciens militaires par exemple, ou les pantouflards ...*),

« Développer la formation » (*ya ka demander à notre établissement public administratif favori*),

« Réviser les modalités de prise en compte, pour le positionnement et la rémunération, des agents, de l'expérience acquise au cours de carrières antérieures privées ou publiques, en mobilité ou par l'exercice de fonctions pouvant déboucher sur une validation de nouvelles connaissances » (*une seule solution, le bouddhisme et la réincarnation pour avoir une autre carrière dans une autre vie*)

Et maintenant soyons fous ! Monsieur le Maître des requêtes

(au fait ça a quel âge un Maître des requêtes au conseil d'état ?)

« Adapter les carrières administratives (actuellement d'environ 25 ans), pour accompagner l'allongement de la vie professionnelle à 40 ans ou plus » (*encore, encore, mais un déambulateur pour tous !*)

« Elargir la part des recrutements pourvus par voie de promotion ou concours internes » (*chouette, j'pourrai encore préparer un concours à 58 ans, super !*)

« Valider l'expérience et faciliter la mobilité des agents contractuels » (*les contractuels finiront donc mobiles, expérimentés et précaires*)

« Agir sur les conditions de travail, au moyen d'une surveillance accrue de l'aménagement des postes de travail pour les agents de « 20 à 65 ans », du développement de la veille de la santé physique et mentale des agents de plus

de 50 ou 55 ans et d'une amélioration des possibilités de reclassement dans la fonction publique. » (*Vous me mettez un sonotone en plus, et une camisole au cas ou...*)

Mais c'est pas tout, on nage dans le bonheur (mais qu'est ce qu'il sniffé le Maître des requêtes ?)

« Mieux prendre en considération le travail des agents dans le management des services » (*ben c'te blague ! bien sûr*)
« Promouvoir une gestion des RH de proximité » (*c'est toujours mieux, quand on est proche*)

« Formaliser et développer des outils de gestion communs aux services et fonctions publiques (développement des systèmes d'information, répertoire des métiers, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) » (*il faut s'organiser, c'est la clé de l'affaire, allez vite un audit*)

Pour la suite le rapport propose d'engager des études complémentaires sur :

« Extension des possibilités de poursuite d'activité après 65 ans » (*vivre et crever au boulot !*)

« L'examen de la situation des personnes polypensionnées pour que leur mobilité ne soit pas pénalisante pour leur retraite » (*On sent qu'il maîtrise le maître des requêtes, y serait pas poly aut'chose...*)

C'est délire, non ? Super fun, on va pouvoir travailler jusqu'au bout, j'sais pas vous mais moi j'suis super motivé.

Il a touché combien, notre maître des requêtes ? Finalement c'est décidé par la voie transversale, en sachant bien gérer mes compétences, valider mes acquis, élargir mes possibilités de choix personnel en faisant place largement à mon initiative et à tous les efforts que je vais faire jusqu'à 75 ans, j'ai le temps de faire Maître des requête au conseil d'ETAT, j'suis super motivé, j'crois en moi, j'suis positif j'suis un champion, j'vais y arriver.



Merci à liaisons sociales (bref du 27 janvier 2006), qui m'a si bien permis de me révéler à moi même, et j'le trouve super cool Frédéric Tiberghien, vous croyez que j'peux l'appeler Fredo. ?

LE RENSEIGNEMENT N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Que n'entendons-nous pas depuis ¼ de siècle sur le thème « *le Privé fait mieux et moins cher que le Public !* »

C'est une antienne qu'on nous assène et nous insémine à petite dose quotidienne selon la technique dite du « voleur chinois ». Elle consiste à déplacer chaque jour l'objet convoité de quelques centimètres jusqu'à ce qu'il disparaisse de la vue de son propriétaire. C'est cette même méthode qui a été utilisée pour le démantèlement du système des retraites. Depuis la fin des années 70 « le voleur » (pas chinois du tout d'ailleurs) a évoqué « l'inéluctable réforme des retraites », il l'a évoquée régulièrement jusqu'à ce que les esprits se soient fait à l'idée d'une réforme juste et bonne ne pesant que sur les travailleurs.

« Le Privé fait mieux et moins cher que le Public ! » c'est ainsi que la mission de renseignement en droit du travail serait mieux assumée par le secteur privé que par nos services.

Depuis des années, on nous teste et on nous « audite » à prix d'or par le biais de consultants du secteur privé. Dans le même temps notre employeur passe des accords de sous-traitance du renseignement téléphonique avec le secteur marchand. L'utilisateur insensiblement devient client et paie une surtaxe à chaque appel. C'est ainsi qu'est apparu le 39/39 (12 centimes d'euro la minute) ... Officine Privée qui donc ferait mieux et moins cher que le Public !

Mais moins cher pour qui? Pas pour l'utilisateur en tout cas, puisque le service public est gratuit. Et pour le contribuable ? Rien de moins sûr.

Et plus efficace comment ?

Selon ses zéloteurs, « *le 39/39 fonctionne de 8 à 19 heures tous les jours de la semaine et de surcroît le samedi de 9 à 14 heures. Les gens y sont courtois, souriants et efficaces* »

Un cahier des charges impose aux intervenants du 39/39 de suivre une procédure d'accueil souriante... la personne qui vous parle fait du phoning, du marketing ça fait partie de son boulot, les premières phrases qu'elle prononce sont du texte lu et impersonnel. Vous croyez parler à quelqu'un mais c'est une « borne » qui vous répond. L'administration « monstre froid » jadis décriée a trouvé son maître !

Le temps de réponse à la question posée par l'utilisateur est limité à 3 minutes. En 3 minutes, le 39/39 prétendrait donc avoir écouté, pris en compte, analysé, synthétisé apporté une réponse à l'utilisateur ? Pas le moins du monde ! Après 3 minutes, le 39/39 est tout juste bon à vous orienter vers le service expert... c'est-à-dire la DDTEFP (comment fait le secteur privé le samedi matin quand il doit se passer du service public ?)

En 3 minutes, on ne peut traiter que des questions simples et clairement posées. La plupart des questions qui arrivent à nos services sont pourtant soit complexes soit des symptômes d'une problématique que l'utilisateur lui-même n'est pas en mesure de formuler d'emblée. La sollicitation de notre public est autrement sociale et autrement technique que celle qu'on pré suppose les

instigateurs de la sous traitance. Du temps est nécessaire pour parvenir, de la question initialement posée qui avait trait aux locaux sanitaires au traitement d'un cas de harcèlement moral. Du temps est nécessaire pour arriver, de la question initialement posée qui touchait au bénéfice d'un jour férié à une problématique d'heures supplémentaires systématiquement impayées. Du temps est nécessaire enfin pour, que l'utilisateur soit suffisamment en confiance pour exposer ses vraies questions.

L'administration de Courteline n'a plus cours que dans les discours des libéraux qui veulent dénigrer le service public pour mieux le privatiser au seul bénéfice de marchands de tapis.

Le souci de gommer l'idée même de service public pour élargir la zone marchande est au cœur de tout cela.

